# FICHE D'INSCRIPTION
# 2025 – 2026

| | Date | Règlement(s) |
|---|---|---|
| Inscription | | |
| Certificat Médical | | |
| Demande de licence | | |

**Cadre réservé à Dieulefit Aïkido (ne rien y inscrire)**

**Nom, Prénom :** ……

**Date de naissance :** …….. **Sexe : M / F**

**Adresse :** ……

**Code postal :** …… **Ville :** ……..

**Tél. Domicile :** …… **autre :** ……..

**Courriel (@) :** ……

**Grade** (Kyu / Dan) **:** ……

**Séquelles de blessures ou autres difficultés à signaler :**

……

- J'autorise le club à diffuser ma photo sur le site de Dieulefit Aïkido et dans la presse : ☐ OUI ☐ NON
- Règlements à l'ordre de Dieulefit Aïkido (si plusieurs chèques, mettre dates d'encaissement au dos)

- **Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter.**
  **(le règlement ainsi que toutes les infos et docs se trouvent sur notre site dieulefit-aikido .fr)**

  Pour tous, écrire en toute lettre « **LU et APPROUVE** », dater et signer

➢ **ET EN PLUS POUR LES MINEUR(E)S ; Noms et prénoms des deux parents :**

……

**Éventuellement, adresse complémentaire :** ……

**Nom de(s) la personne(s) autorisée(s) :** ……

Autorisations : Je, soussigné(e), ……

1. Autorise mon enfant à pratiquer l'AIKIDO et à ce titre à participer aux déplacements, stages organisés dans le cadre du calendrier officiel des Fédérations, Ligues, Comités Départementaux et Associations Déclarées, ainsi qu'aux cours de l'année sportive considérée.
2. Autorise le responsable de l'accompagnement et/ou du séjour à :
   - ~ Faire soigner mon enfant
   - ~ Faire pratiquer toute intervention chirurgicale prescrite par le corps médical consulté et dans ce but
   - ~ Faire procéder éventuellement à une anesthésie générale.
   - ~ M'engage à rembourser le club des frais médicaux qu'il serait tenu d'engager à cette occasion.
3. Autorise le club à diffuser la photo de mon enfant sur le site du club et dans la presse : ☐ **OUI** ☐ **NON**

Ecrire en toute lettre « **LU et APPROUVE** », dater et signer

**Association loi 1901 « DIEULEFIT AIKIDO »**
**Siège social :** 5 chemin des Demoiselles – 26220 DIEULEFIT
Mail : contact@dieulefit-aikido.fr Site : https://www.dieulefit-aikido.fr

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AÏKIDO
AÏKIBUDO KINOMICHI & DISCIPLINES ASSOCIÉES

# NOTE D'INFORMATION
# CERTIFICAT MÉDICAL
## attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'Aïkido, de l'Aïkibudo, du Kinomichi ou du Wanomichi


Annule et remplace l'édition du 26 mai 2020

***Établie par la Commission Médicale Nationale de la FFAAA***

Chère pratiquante,
Cher pratiquant,

Pour obtenir votre licence fédérale, vous devez être considéré(e) comme physiquement apte à la pratique de votre discipline. Depuis les décrets 2016-1157 du 24 août 2016, 2016-1387 du 12 octobre 2016 et 2021-564 du 7 mai 2021, les modalités sont les suivantes :

**Adultes :** Pour une première demande de licence, un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique est exigé. Vous devez donc aller consulter votre médecin, à qui nous vous proposons de présenter le document suivant pour faciliter son évaluation.

Ce certificat médical peut ne concerner qu'une discipline ou porter plusieurs disciplines, à votre choix.

Pour un renouvellement de licence (qui s'entend comme la délivrance d'une nouvelle licence sans discontinuité avec la précédente et dans la même fédération sportive), le certificat médical est exigé tous les 3 ans. Entre chaque renouvellement triennal, vous devez remplir un questionnaire de santé. Vous devrez attester auprès de la Fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, vous devrez fournir un nouveau certificat médical.

Si vous envisagez de passer un grade ou un diplôme d'enseignement cette année, vous aurez besoin d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique en compétition. Les délais entre le certificat médical et l'épreuve sont précisés dans les textes règlementaires pour chaque épreuve.

Pour les enseignant(e)s exerçant contre rémunération, le formulaire CERFA de Déclaration d'éducateur sportif demande que soit fourni un certificat médical de non contre-indication à l'enseignement et à la pratique de la discipline, datant de moins d'un an au jour du dépôt du dossier, lors de la première demande et lors de chaque renouvellement (tous les cinq ans). Les enseignant(e)s qui exercent à titre bénévole ne sont pas concerné(e)s.

**Mineurs :** Que ce soit pour l'obtention ou le renouvellement de votre licence ou pour l'inscription à un passage de grade, vous devez répondre à un questionnaire de santé (avec l'aide de vos parents si besoin). **En cas de réponse oui à l'une des questions**, vous devrez fournir un certificat médical, mentionnant l'absence de contre-indication

- à la pratique loisir pour l'obtention ou le renouvellement de votre licence
- à la pratique en compétition si vous envisagez un passage de grade.

Cette procédure entre en vigueur au 1er juillet 2021.

Bien cordialement.
Docteur Florence GALTIER, Médecin fédéral.

11, rue Jules Vallès 75011 Paris
Tél. 01 43 48 22 22 - Fax. 01 43 48 87 91
**WWW.AIKIDO.COM.FR**
**FFAAA@AIKIDO.COM.FR**

***NB : En cas de changement de club, nous vous conseillons de récupérer votre certificat médical pour le transmettre à votre nouveau club.***

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AÏKIDO
AÏKIBUDO KINOMICHI & DISCIPLINES ASSOCIÉES

# CERTIFICAT MÉDICAL

## attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'Aïkido, de l'Aïkibudo, du Kinomichi ou du Wanomichi



Je soussigné-e Dr.

_____

Certifie avoir examiné ce jour, M/Mme

_____

Né-e le _____

et n'avoir constaté aucune contre-indication à la pratique :

☐ de l'Aïkido
☐ de l'Aïkibudo
☐ du Kinomichi
☐ du Wanomichi

Nombre de cases cochées : ___

Fait à _____ Le _____

Cachet et signature du médecin :

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AÏKIDO
AÏKIBUDO KINOMICHI & DISCIPLINES ASSOCIÉES

# DEMANDE DE LICENCE FÉDÉRALE

➢ *A remettre au club*

| **TARIF LICENCE** | ☐ Première licence | **CLUB** |
|---|---|---|
| ☐ 38 € (adultes) | ☐ Renouvellement de licence FFAAA | Nom du club : |
| ☐ 26 € (enfant né-e après le 01.09.2012) | N° de licence : _____ | _____ |
| ☐ 21 € (étranger) | | Numéro de club : _____ |
| ☐ 21 € (sport santé) dans club référencé | | |

**INFORMATIONS PERSONNELLES**

**Date de naissance* : __ /__ /_____** Sexe* : ☐ masculin ☐ féminin

Nom* : _____ Prénom* : _____

Adresse* : _____

_____

Code Postal* : __/__/__/__/__ Ville* : _____

Tél. : __/__/__/__/__/__/__/__/__/__ E-mail : _____@_____

**CERTIFICAT MÉDICAL d'absence de contre-indication à la pratique du sport** (Cocher la case qui vous concerne)

☐ **Certificat médical** fourni au club pour les majeurs uniquement.

☐ **Attestation** à fournir au club, **suite à la réponse** par la négative à toutes les questions **de l'auto-questionnaire santé**.

☐ **Licence administrative** (pas de pratique des disciplines fédérales) – **sans certificat médical**.

*** Pour les mineurs plus de certificat médical, remplir obligatoirement le questionnaire de santé par le représentant-e légal-e**

**ASSURANCE - OPTIONS DE GARANTIE (Voir tableau des garanties au verso) ***

Le/La licencié-e déclare avoir pris connaissance des conditions d'assurance obligatoires et facultatives qui lui sont proposées.

La souscription des **options d'assurance** est soumise à des **limites d'âge** : le/la bénéficiaire doit avoir au moins 16 ans à la date de l'événement assuré (accident) ; pour les bénéficiaires âgé-e-s de 70 ans ou plus à la date de l'événement assuré, le montant du capital prévu en cas d'invalidité permanente ou de décès est limité aux garanties de base (cf. tableau au verso).

☐ Option 1 : soit 11 € ☐ Option 2 : soit 15 € ☐ Le/La licencié-e déclare refuser les options.

**Le formulaire de souscription est à télécharger dans « mon espace FFAAA – onglet Licence » puis à retourner signé avec le chèque à l'ordre de la FFAAA: FFAAA, 11 rue Jules Vallès, 75011 Paris.**

**Date et signature du licencié-e ou de son représentant légal pour les mineur-e-s* :**

**À REMPLIR PAR LE/LA LICENCIÉ-E**

* ☐ Je reconnais avoir conscience des risques inhérents à la pratique sportive et avoir été informé et pris connaissance des garanties d'assurances ci-dessous proposées avec la licence.

* ☐ Je reconnais avoir pris connaissance du paragraphe relatif à la protection des données personnelles figurant au dos de ce formulaire.

* ☐ **Je vais avoir un rôle d'encadrant, de bénévole, d'administrateur ou d'enseignant cette saison**. La licence que je sollicite me permet d'accéder aux fonctions d'éducateur sportif et/ou d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives au sens des articles L.212-1 et L. 322-1 du code du sport. A ce titre, j'accepte que les éléments constitutifs de mon identité figurant sur la présente demande soient transmis par la Fédération aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L. 212-9 du code du sport soit effectué. J'ai compris l'objet de ce contrôle.

**** Champs obligatoires***

réinventons / notre métier *La FFAAA attire l'attention du licencié sur les risques d'accidents corporels que peut occasionner la pratique de son sport*
*La FFAAA conseille au licencié la souscription des garanties complémentaires ci-dessous proposées par Axa*
*Les garanties ci-dessous s'entendent par sinistre et par assuré et l'engagement de l'assureur ne peut excéder la somme de 1.525.000 € pour l'ensemble des dommages consécutifs à un même événement quel que soit le nombre des victimes*

| NATURE DES GARANTIES | LIMITES DES GARANTIES | FRANCHISE |
|---|---|---|
| **Décès** | Garantie de base : **7 500 €**<br>Option 1 : **30 000 €**<br>Option 2 : **45 000 €** | Néant |
| **Invalidité Permanente inférieure à 60%** | Garantie de base : **20 000 €**<br>Option 1 : **30 000 €**<br>Option 2 : **50.000 €** | Néant |
| **Invalidité Permanente supérieure ou égale à 60%** | Garantie de base : **30 000 €**<br>Option 1 : **50 000 €**<br>Option 2 : **70.000 €** | Néant |
| **Incapacité Temporaire ou Indemnités Journalières (IJ)**<br>Pendant 365 jours maximum | Option 1 : **25 €** / jour<br>Option 2 : **45 €** / jour | 4 jours |
| **Traitement médical**<br>(dont forfait hospitalier)<br>Sous déduction du régime de base et de la complémentaire éventuelle | **20.000 €** | Néant |
| **Frais et soins de prothèses** :<br>. Dentaires et orthodontiques<br>. Auditifs, Orthopédiques | **600 €** | Néant |
| **Frais d'optique** (monture et verres ou lentilles) | **600 €** | Néant |
| **Frais de transport** | **450 €** | Néant |
| **Frais de rapatriement** | **2.000 €** | Néant |
| **Aide pédagogique à domicile**<br>. Par jour scolarisé d'absence à partir du 31ème jour continu d'absence | **50 €**<br>Avec maximum de **2000 €** | 30 jours |

*AGENCE NERESTAN* – 6 Cours Goudouli 31130 Quint-Fonsegrives – 05 61 200 500 – Jean-Philippe NERESTAN N°Orias 07013491 Laurent NERESTAN N°Orias 07008987

**L'Assistance à l'étranger :** la garantie intervient après appel au 01.55.92.27.67 en précisant FFAAA et le numéro de police 5005058.

**La part individuelle accident** du contrat d'assurance (0,78 €) de la Fédération n'est pas obligatoire. En cas de refus, tout-e licencié-e devra justifier d'une couverture auprès de la compagnie de son choix.

L'attention des adhérent-e-s est attirée sur le fait que les garanties, offertes par le contrat d'assurance de groupe souscrit par la FFAAA en cas d'accident corporel, revêtent un caractère forfaitaire et limité, même dans l'option la plus étendue, et non un caractère indemnitaire ; les adhérent-e-s qui souhaitent bénéficier d'une garantie intégrale de leurs dommages sont invité-e-s à souscrire une assurance personnelle couvrant les accidents survenant au cours de la pratique sportive.

## PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles transmises par ce formulaire seront transmises à la FFAAA par le club et feront l'objet d'un traitement fondé sur les intérêts légitimes poursuivis par la Fédération, ayant pour finalité : la gestion de ses licences, des grades et formations continues et diplômantes, la gestion des assurances et options, l'établissement de statistiques, la communication envers ses licencié-e-s. Ces informations issues d'une source tierce sont nécessaires au bon fonctionnement fédéral.
Les réponses aux questions suivies d'un astérisque sont obligatoires, l'absence de réponse est susceptible de compromettre le bon suivi de votre dossier d'inscription.
Ces informations sont à destination exclusive des services de communication, de formation, de gestion des licences, de statistiques, de gestion des grades (UFA), de gestion de l'assureur AXA et des services publics dans le cadre de demandes de subventions.
Elles seront conservées pendant 11 ans après la dernière prise de licence conformément aux obligations légales en vigueur.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données, les faire rectifier ou les faire effacer. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également disposer de droits complémentaires prévus par la législation nationale, tels que la définition de directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

Pour exercer vos droits RGPD, merci de vous adresser par courrier à : FFAAA, Référent Informatique et Liberté, 11, rue Jules Vallès, 75011 Paris ou par mail à ffaaa@aikido.com.fr. Merci de joindre la copie d'une pièce d'identité. Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vous avez de plus la possibilité d'adresser une plainte auprès de la CNIL si votre demande de droit n'est pas effective dans un délai d'un mois.

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AÏKIDO
AÏKIBUDO & ASSOCIÉES

# Formulaire de souscription d'une option de garantie complémentaire dans le cadre de la prise de licence

**ASSURANCE - OPTIONS DE GARANTIE**

La souscription des **options d'assurance** est soumise à des **limites d'âge** : le/la bénéficiaire doit avoir au moins 16 ans à la date de l'événement assuré (accident) ; pour les bénéficiaires âgé-e-s de 70 ans ou plus à la date de l'événement assuré, le montant du capital prévu en cas d'invalidité permanente ou de décès est limité aux garanties de base (cf. tableau ci-dessous).

Nom Prénom N° de licence

☐ Option 1 : soit 11 € ☐ Option 2 : soit 15 €

Le formulaire et le chèque du/ de la licencié-e à l'ordre de la FFAAA sont à adresser à : **FFAAA, 11 rue Jules Vallès, 75011 Paris**.

La souscription de l'option est validée avec l'établissement d'une attestation d'assurance et l'encaissement du chèque.

| NATURE DES GARANTIES | LIMITES DES GARANTIES | FRANCHISE |
|---|---|---|
| **Décès** | Garantie de base : **7 500 €**<br>Option 1 : **30 000 €**<br>Option 2 : **45 000 €** | Néant |
| **Invalidité Permanente inférieure à 60%** | Garantie de base : **20 000 €**<br>Option 1 : **30 000 €**<br>Option 2 : **50.000 €** | Néant |
| **Invalidité Permanente supérieure ou égale à 60%** | Garantie de base : **30 000 €**<br>Option 1 : **50 000 €**<br>Option 2 : **70.000 €** | Néant |
| **Incapacité Temporaire ou Indemnités Journalières (IJ)**<br>Pendant 365 jours maximum | Option 1 : **25 €** / jour<br>Option 2 : **45 €** / jour | 4 jours |
| **Traitement médical**<br>(dont forfait hospitalier)<br>Sous déduction du régime de base et de la complémentaire éventuelle | **20.000 €** | Néant |
| **Frais et soins de prothèses** :<br>. Dentaires et orthodontiques<br>. Auditifs, Orthopédiques | **600 €** | Néant |
| **Frais d'optique** (monture et verres ou lentilles) | **600 €** | Néant |
| **Frais de transport** | **450 €** | Néant |
| **Frais de rapatriement** | **2.000 €** | Néant |
| **Aide pédagogique à domicile**<br>. Par jour scolarisé d'absence à partir du 31ème jour continu d'absence | **50 €**<br>Avec maximum de<br>**2.000 €** | 30 jours |

**Date et signature* :**

*Pour les mineur-e-s, signature d'un-e représentant-e légal-e.*

** Champs obligatoires*

# DIEULEFIT AIKIDO

est une association régie par la loi 1901, affiliée à la fédération française d'Aïkido, Aïki-Budo et Affinitaires (FFAAA) au sein de la ligue Auvergne-Rhône-Alpes.

**Dieulefit Aïkido** propose chaque année des interclubs, des stages avec des professeurs invités, des démonstrations.
Le club a pour vocation d'ouvrir son dojo aux pratiquants des autres clubs, dans le but de partager cette discipline avec le plus grand nombre et d'élargir ainsi l'expérience de chacun conformément à l'esprit de l'aïkido.
Il offre également les 2 premiers cours d'essais à chaque nouvel arrivant.

**Siège social et adresse postale :**

**« Dieulefit Aïkido »**
**5 chemin des Demoiselles**
**26220 Dieulefit**

**La licence est l'assurance obligatoire.**
**Elle permet de suivre des cours et stages partout en France.**

Le passeport sportif est facultatif (10€) et suit l'aïkidoka sur son parcours (clubs, enseignants, stages, passages de grades …).

Les passages de grades (5$^{eme}$ au 1$^{er}$ Kyu) se déroulent au sein du club, ils sont facultatifs. Ils sont matérialisés non par une ceinture de couleur, mais par un diplôme. Lors de l'examen du 1$^{er}$ Dan, le pratiquant deviendra ceinture noire. Elle n'est pas une fin en soi, puisque 1$^{er}$ Dan signifie en japonais «premier pallier »…

# L'ENSEIGNEMENT

*Les cours sont dispensés par 3 professeurs:*

**Antoine Cuche** 2$^{ème}$ Dan, Brevet Fédéral
pour les cours adultes le lundi et le cours "jeunes samouraïs" le mercredi

**Jean-Luc Corpet** 4$^{ème}$ Dan, Brevet d'État,
pour les cours adultes le mercredi

**Jean-Denis Roch** 3$^{ème}$ Dan, Brevet Fédéral,
pour le cours du vendredi
Ados-adultes et adultes

## POUR TOUS

~ Réduction de 20% sur la 2$^{ème}$ inscription par famille (*).

~ Réduction de 50% sur la 3$^{ème}$ (et +) inscription par famille (*).

~ Apporter un kimono blanc (judo ou karaté), une ceinture blanche et des nu-pieds.

◆ Renseignements réductions :
ANCV / Top Dép'Art / Pass'Sport / Pass' Région / Up sort et loisir / personne en difficulté financière
› Contacter le secrétaire du club Nicolas Gilson au : 06 98 45 17 87

(*) *Sur la cotisation (la moins chère), puis ajouter la licence*

**Certificat médical ou attestation santé obligatoire**

Dans l'esprit d'échange et de partage, les licenciés de **tous les clubs** sont bienvenus au dojo de Dieulefit !

# DIEULEFIT AÏKIDO

## 2025-2026

**DOJO › GYMNASE LE JUNCHER**
Vieille route - 26220 DIEULEFIT

CONTACTS :

| | |
|---|---|
| Philippe MESNARD | 06 78 01 59 39 |
| Jean-Denis ROCH | 06 20 12 74 54 |
| Nicolas GILSON | 06 98 45 17 87 |

Association Loi 1901 N° 0263013265
FFAAA N° 13 26 07 02
agrément DDJS N° 26 01 026
SIRET N° 441 144 664 00014
SIREN N° 441 144 664
APE N° 926C

# L'AÏKIDO

**AÏ** Harmonie
**KI** Energie vitale
**DO** Chemin

L'Aïkido est un art martial japonais créé au début du siècle dernier par le maître
**Morihei UESHIBA** (1883-1969).

Ce grand réformateur a fait évoluer un art de guerre (mars-ial) vers un art de paix : L'Aïkido ne vise pas à détruire un attaquant, mais à entrer en harmonie avec lui pour neutraliser l'attaque (immobilisation ou projection).
En transformant l'opposition des forces dans leur union, le conflit deviendra communication.
Il n'y a pas de compétition.

L'**Aïkido** se pratique à mains-nues (saisies, frappes, coupes) ou avec des armes d'entraînement en bois (sabre, bâton, couteau).
Le travail des armes ne prétend pas former des spécialistes, mais permet de développer les notions de vigilance, de centrage, de temps et de distance.

Dynamique et harmonieux, l'**Aïkido** apporte dès le début plaisir et bien-être en nous assouplissant et nous solidifiant.

Concentration et écoute sont plus importantes que force musculaire ou souplesse articulaire, ce qui rend l'Aïkido accessible aux enfants, femmes et hommes de tous âges.

# Cours
## Enfants et Ados

Particulièrement pour les enfants, il est précieux de proposer une activité sans compétition.

Grâce à une pédagogie adaptée, les enfants peuvent pratiquer soit à main nue, soit avec des armes en bois.
L'**Aïkido** favorisera leur conscience du corps et le respect mutuel, la synchronisation de leurs gestes tout en extériorisant et canalisant l'énergie qu'ils ont en eux.

Les cours des 6-9 ans sont basés sur l'apprentissage par le jeu et des bases de l'aïkido.
Le cours des 10-17 ans est d'avantage axé sur la rigueur des techniques.

### HORAIRES

- Jeunes samouraïs (6–9 ans) :
  le mercredi 18h15 - 19h15
- Grands samouraïs (10-17 ans) :
  le vendredi 19h00 - 20h00

### TARIFS

| | |
|---|---|
| Cours à l'année : | 100€ |
| Cours pour 2 trimestres : | 80€ |
| Cours pour 1 trimestre : | 50€ |

**Ajouter la licence annuelle :**

| | |
|---|---|
| né après le 1/09/2012 | 26 € |
| né avant le 1/09/2012 | 38 € |

*Chèque à l'ordre de Dieulefit Aïkido
réductions sur tarifs, voir au dos.

# Cours
## Adultes

### HORAIRES

| | |
|---|---|
| Lundi | 19h – 20h30 |
| Mercredi | 20h - 21h30 |
| Vendredi | 19h – 21h15 |

### TARIFS

**Cours à l'année:**

| | |
|---|---|
| -Adultes | 150€ |
| -Demandeurs d'emploi, étudiants | 120€ |

**Cours pour deux trimestres:**

| | |
|---|---|
| -Adultes | 110€ |
| -Demandeurs d'emploi, étudiants | 85€ |

**Cours pour un trimestre:**

| | |
|---|---|
| -Adultes | 70€ |
| -Demandeurs d'emploi, étudiants | 55€ |

**Ajouter la licence annuelle:** 38 €

*Chèque à l'ordre de Dieulefit Aïkido

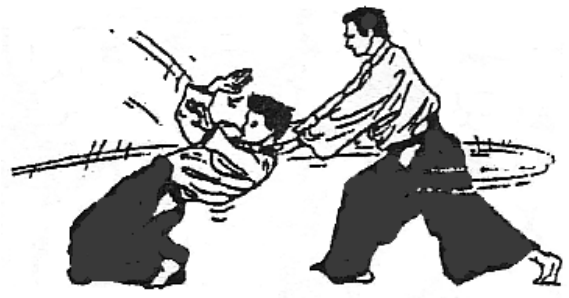

* mail: contact@dieulefit-aikido.fr
* http//www.dieulefit-aikido.fr

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique